

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Hebdomadaire: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr. trois mois. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement optionnel, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille; chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 2, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de l'Imprimerie.

Table with 3 columns: Item, Date, Price. Includes 'BOURSE DE PARIS' and 'Service particulier du Journal de Roubaix'.

DEPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix. Anvers, 23 mars, 2 h. 17, soir. Laines: animées. Ventes 508 b. Pétrole: Marché calme. Disponible. Courant 30; vendeur mai 30 1/2; juillet 31 1/2; septembre 32 1/2; quatre derniers 33.

de Berlin aurait faites au gouvernement italien au sujet de la situation de la papauté commencent à prendre un caractère un peu plus précis. Il paraît qu'un des objets principaux de la dépêche adressée à M. de Kendl par M. de Bismark serait d'amener le gouvernement italien à considérer s'il ne conviendrait pas d'exiger du successeur de Pie IX l'engagement de ne s'immiscer en aucune manière dans la politique intérieure des États. Si le futur pape s'y refusait, son élection ne serait pas reconnue. On assure même que cette proposition n'aurait pas été faite à l'Italie seule, mais que le cabinet de Berlin avait récemment fait une démarche en vue de sonder à ce sujet les intentions du gouvernement autrichien, et qu'il se prépare à adresser la même invitation à d'autres puissances. Ces nouvelles n'ont rien d'in vraisemblable; elles sont conformes aux précédents déjà connus de la politique prussienne. On se rappelle qu'il y a deux ans environ, M. de Bismark a prononcé dans le Reichstag un discours où il revendiquait pour les gouvernements européens le droit, sinon d'exercer un contrôle direct sur la prochaine élection du conclave, au moins d'exiger du futur élu certaines garanties contre les « excès » de la « puissance pontificale ».

On connaît, du reste, la circulaire qu'il a adressée sur cette question aux divers puissances, et il y a déjà quelque temps, et qui a été divulguée à l'époque du procès d'Arnim. M. de Bismark proposerait notamment de demander une renonciation formelle à la doctrine contenue dans l'encyclique du 5 février dernier, en vertu de laquelle le pape a cru pouvoir déclarer nulles et non avenues des mesures décrétées par un gouvernement dans la plénitude de sa puissance législative. Le journal anglais the Hour, qui nous communique ces détails, ajoute que cette question pourrait bien faire l'objet d'un échange de vues entre l'empereur Guillaume et le roi d'Italie lors de l'entrevue prochaine de ces deux souverains. On voit par ce qui précède que les conférences entre M. de Kendl et M. Visconti-Venosta ont une bien plus grande portée qu'une simple demande tendant à la révision des lois de garanties.

Le journal italien Fanfulla vient de publier un article inspiré, dit-on, par le ministre des affaires étrangères et qui laisse prévoir, sous une forme diplomatique, que l'Italie opposerait un refus poli, mais formel, à toute proposition directe de l'Allemagne, relativement à la loi des garanties.

Voici un article publié il y a quelques jours par la Fanfulla, que nous reproduisons à titre de document et pour montrer les appréhensions que causent en Italie certains articles des journaux de Berlin: « Laissez-les faire, et vous verrez bientôt où ils en arriveront à la fin. Je veux parler de nos chers et fidèles alliés de Berlin. Pour le moment, ils ne sont déjà venus à se demander s'il ne serait pas opportun de réclamer de l'Italie l'extradition de Pie IX, comme coupable d'offense à M. de Bismark. — L'extradition de Pie IX? Oui, l'extradition de Pie IX! N'avez-vous pas lu ces jours-ci le télégramme publié par la mère-grand (l'Opinion)? Si vous ne l'avez pas lu, lisez la correspondance d'Allemagne que publie ce matin la mère-grand en question, et vous verrez que les disciples de Hegel s'occupent objectivement et subjectivement de cette grave question. « L'Italie, disent-ils, est une seconde Suisse. Or, si la Suisse accorde un asile à quelque grand criminel politique, que, on recourt à un procédé très-simple. On lui dit: « Fils de Guillaume Tell, livre-moi un tel, ou expulsez-le tout au moins de votre territoire, sinon... hem! hem! cela devient sérieux. » « En vérité, je dois le déclarer, je me sens profondément touché et tout pénétré de reconnaissance de voir ma patrie — la sixième des cinq grandes puissances — mise sur le même niveau que la Suisse. Ces aimables Allemands sont nos amis: aussi nous traitent-ils en toute amitié, sans cérémonies! Mille remerciements! » « Ainsi, nous sommes des Suisses, et, comme tels, nous pouvons nous attendre chaque jour à recevoir une sommation en règle d'avoir à opérer l'extradition de Jean-Marie Mastai, natif de Sinigaglia, profession Pape, accusé d'avoir — par le moyen d'écrits incendiaires, envoyés par la poste italienne et, qui plus est, en franchise de port, — troublé la digestion de Son Excellence le prince de Bismark. « Du moment que, d'après MM. les hégéliens, nous sommes des Suisses, il nous faudra envoyer dans une voiture cellulaire, sous escorte de gendarmes, « Jean Mastai » à Civita-Vecchia. Là, il se trouvera pour le recevoir un vaisseau allemand. Dans l'hypothèse la plus favorable, Son Excellence, à la demande de la Liberté et du professeur Hignanz, nous épargnera l'humiliation de livrer le coupable aux autorités impériales, et il se contentera de nous voir le bannir. Mais, dans l'un et l'autre cas, il nous faudra, en notre qualité de Suisses, sacrifier « Jean Mastai » et le mettre à la porte du Vatican. Sinon... hem! hem! Cela devient sérieux! Comme c'est donc beau d'être Suisse! » Attendez un peu; laissez-les faire, je vous le répète, et ils en arriveront enfin à avec leurs exigences. Du reste, à la fin, ils donneront sur les nerfs à tout le monde, même au Diritto, qui, depuis assez longtemps déjà, a commencé à ménager l'encens qu'il faut fuier devant le chancelier impérial. »

Une dépêche de Londres annonce qu'un vingtaine de membres catholiques au Parlement se sont réunis avant-hier, dans la salle des conférences de la Chambre des communes, pour s'entendre au sujet d'une adresse de félicitations à présenter au cardinal Manning. On a organisé en outre une souscription dont le produit sera destiné à offrir un cadeau en numéraire au nouveau cardinal, à son retour de Rome.

Commission de permanence. La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le Président a annoncé à la commission que les moyens d'installation du Sénat et de la Chambre des députés à Versailles sont activement étudiés et que lorsqu'un projet aura été accepté par le gouvernement et le bureau de l'Assemblée, il y aura convenance à ce qu'il soit communiqué à la Commission.

Elle a levé sa séance à 2 h. 1/2.

LETTRE DE PARIS

Paris, 22 mars 1875. Le nouveau président du centre gauche, pour tenir les engagements pris avec les deux gauches, s'est empressé de se prononcer en faveur d'une prompt dissolution. Tous les membres de la coalition du 25 février ont reçu le mot d'ordre d'avoir, pendant les vacances parlementaires, à provoquer dans les provinces un mouvement d'opinion dissolutionniste qui puisse peser sur l'Assemblée, au moment de son retour.

Elle a en outre écrit beaucoup de romans et d'articles de revues. Mme Ancelet laisse un genre de célébrité qui survivra peut-être plus tard à ses écrits: elle a eu un des salons les plus célèbres de Paris, alors que Paris possédait encore des salons.

Elle eut surtout le privilège de se renouveler constamment. Les jeunes auteurs, à mesure qu'ils faisaient leur apparition, étaient toujours amenés à passer par ce salon où leurs amis leur souhaitaient gracieusement la bienvenue.

Elle est morte le 20 mars 1875, à l'âge de 83 ans, d'une maladie dont elle avait ressenti les premières atteintes il y a plus de 3 années et qui lui a laissé jusqu'à ses dernières heures sa pleine liberté d'esprit; elle envisageait la mort avec beaucoup de force d'âme et elle n'a pas attendu le dernier moment pour remplir tous ses devoirs religieux.

On croyait en avoir fini avec le scandale suscité l'an dernier par la Société des gens de lettres, à propos du maintien, sur la liste des sociétaires, des noms de MM. Félix Pyat et Paschal Grousset. On se trompait.

La Société annonce pour le dimanche 4 avril sa séance générale annuelle, dans la salle Sax, rue Saint-Georges.

L'objet officiel de cette réunion est l'élection de huit membres du comité, pour le renouvellement du tiers sortant, en remplacement de MM. Altaroch, Edmond Douay, Léo Lespès, Eugène Mont, Alphonse Pagès, Tony Révillon, Emile Richebourg et Charles Valon.

M. le prince de Galles ira aux Indes, vers le mois de novembre. Il sera accompagné de sir Bart Frère.

L'impératrice de Russie est rentrée à St-Petersbourg, le 21 à 8 heures du soir. L'empereur est allé à sa rencontre. Les rues étaient illuminées. Le Journal officiel annonce que le libre transit sans droit et visite de douane, pour les marchandises allant de Prusse en Autriche, est accordé par le bureau de douane de Grajewski et le chemin de fer de Grajewski-Brest-Kiew.

Pendant les vacances que vient de se donner l'Assemblée nationale, le bureau spécial électoral au ministère de l'intérieur préparera, au dire du Bien public, tout ce qui se rapporte à l'élection du Sénat, de telle sorte qu'au 11 mai, si la chambre veut procéder et faire procéder le pays à la nomination des sénateurs, toutes difficultés de forme administrative soient résolues.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, au palais de l'Élysée, sous la présidence du maréchal de MacMahon.

Un journal dit qu'on s'est occupé, dans cette séance, de la question des élections partielles. « Sur ce point, ajoutée-elle, les opinions paraissent divisées: tandis que les uns voudraient des élections en bloc, pour ne pas troubler le pays par des scrutins répétés, d'autres préféreraient attendre, pour procéder à chaque remplacement, l'expiration du délai de six mois, à partir du jour du décès ou de la démission. M. Buffet demande qu'on s'arrête à un terme moyen et que les électeurs soient convoqués pour pourvoir aux sièges qui sont depuis longtemps vacants, c'est-à-dire à ceux de M. Rolland dans le Lot (démission du 30 novembre 1874); de comte Jaubert dans le Cher (décès 5 décembre 1874); de MM. Ranc dans le Rhône et Melvil-Bloncourt à la Guadeloupe (déchéances du 9 décembre 1874), et peut-être de M. Lebas dans la Nièvre (décès du 18 du même mois). »

La Presse annonce que le maréchal et la maréchale de MacMahon iront passer la semaine sainte dans leur propriété de Laforêt, près Montargis. Leur départ doit avoir lieu ce soir.

« Et à mesure peile que dessus est deffendu à toute manière de gens tenans tavernes, hosteleries et cabarets, de recevoir en leurs tavernes, hosteleries ou cabarets, telle manière de gens, sans toutes fois en ce comprendre les forains, étrangers, et autres gens allans et venans en la dicte ville. » Voilà comme les Bordelais traitaient les ivrognes mariés.

Commission de permanence. La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le Président a annoncé à la commission que les moyens d'installation du Sénat et de la Chambre des députés à Versailles sont activement étudiés et que lorsqu'un projet aura été accepté par le gouvernement et le bureau de l'Assemblée, il y aura convenance à ce qu'il soit communiqué à la Commission.

Elle a levé sa séance à 2 h. 1/2.

LETTE DE PARIS

Paris, 22 mars 1875. Le nouveau président du centre gauche, pour tenir les engagements pris avec les deux gauches, s'est empressé de se prononcer en faveur d'une prompt dissolution. Tous les membres de la coalition du 25 février ont reçu le mot d'ordre d'avoir, pendant les vacances parlementaires, à provoquer dans les provinces un mouvement d'opinion dissolutionniste qui puisse peser sur l'Assemblée, au moment de son retour.

Elle a en outre écrit beaucoup de romans et d'articles de revues. Mme Ancelet laisse un genre de célébrité qui survivra peut-être plus tard à ses écrits: elle a eu un des salons les plus célèbres de Paris, alors que Paris possédait encore des salons.

Elle eut surtout le privilège de se renouveler constamment. Les jeunes auteurs, à mesure qu'ils faisaient leur apparition, étaient toujours amenés à passer par ce salon où leurs amis leur souhaitaient gracieusement la bienvenue.

Elle est morte le 20 mars 1875, à l'âge de 83 ans, d'une maladie dont elle avait ressenti les premières atteintes il y a plus de 3 années et qui lui a laissé jusqu'à ses dernières heures sa pleine liberté d'esprit; elle envisageait la mort avec beaucoup de force d'âme et elle n'a pas attendu le dernier moment pour remplir tous ses devoirs religieux.

Elle est morte le 20 mars 1875, à l'âge de 83 ans, d'une maladie dont elle avait ressenti les premières atteintes il y a plus de 3 années et qui lui a laissé jusqu'à ses dernières heures sa pleine liberté d'esprit; elle envisageait la mort avec beaucoup de force d'âme et elle n'a pas attendu le dernier moment pour remplir tous ses devoirs religieux.

Nous lions dans l'Univers

Avec l'ardeur qu'il met en toutes choses, et l'éloquence singulière qui l'anime quand il parle de son œuvre des sciences, M. le capitaine comte de Mun a fait hier un nouvel exposé de la noble entreprise à laquelle, en compagnie de braves cœurs comme le sien, il se dévoue tout entier depuis trois ans. C'était à Vaugrain, dans une grande salle de l'établissement des Pères jésuites, que le vaillant orateur avait convoqué son auditoire, et jamais, croyons-nous, cet auditoire ne fut plus compact et plus brillant. Sur la vaste scène, une foule de personnages, au premier rang desquels on remarquait le général du Barrail en uniforme et M. le duc de Chartres. Dans l'enceinte, plus de trois mille personnes, autour desquelles, sur des gradins, campait la jeune armée des élèves auxquels les RR. PP. jésuites, par ces spectacles, veulent inspirer d'avance le zèle qui les enflammera plus tard, eux aussi, pour les batailles du bien.

Nous ne résumons pas le discours de l'orateur. Aussi bien, nous en serions incapables. Disons seulement qu'une fois de plus, sans hésitation, sans peur, sans souci des ménagements auxquels sacrifierait trop souvent ceux qui veulent combattre le mal, il a mis à nu la plaie qu'il faut guérir. Qu'est-ce que le progrès moderne? Que valent ses doctrines, ses effets, ceux qui le représentent? En peu de mots M. de Mun a fait ce triple tableau, qu'il appelle par opposition celui du progrès conçu par la charité chrétienne, des effets qu'elle produit, des hommes qui s'en inspirent. A lui seul ce contraste était d'une éloquence vraiment saisissante. M. de Mun l'a fait ressortir plus vivement encore, avec cette parole qu'on ne saurait autrement comparer qu'à un glaive qui fait des ouvertures lumineuses par où forcément pénètre la vérité.

Lorsque, rappelant l'aventure tragique du duc de Guise, il nous montre cet homme si grand qu'à côté de lui les autres princes paraissent peuple, qui n'avaient jamais eu peur et qui, au moment de mourir, ayant comme le présentiment qu'il allait être frappé, s'arrêtait pour dire: J'ai froid, je tremble, allumez du feu; lorsqu'ensuite il nous a montré pareillement la France, autrefois si grande qu'à côté d'elle toute nation semblait petite, que ses égarements ont poussée sur le seuil de l'abîme et qui s'arrête au moment d'y tomber, criant aussi: J'ai froid, je tremble, allumez du feu; les bravos ont éclaté par toute l'assistance, répondant à l'orateur qui suppliait à son tour et criait:

« Ce feu, c'est vous qui le devez allumer. A l'ouvrier dont l'âme se perd fautes donc la charité de travailler à la lui rendre. Nous sommes l'avant-garde, nous autres, membres des cercles; à vous de faire la grande attaque en continuant dans les ateliers, partout, cette œuvre pour laquelle ce n'est pas trop d'avoir toute l'armée catholique. »

Mais l'œuvre est difficile; volontiers on la dirait impossible. Qu'importe si c'est le devoir! Près d'entrer à Mézières où l'envoyait un ordre du roi qui voulait défendre cette ville contre les impériaux, Bayard fut arrêté par quelqu'un, qui lui représentait que la place était démantelée, qu'elle était mauvaise et qu'on n'y saurait tenir. « Il n'y a point de mauvaise place, fit simplement Bayard, quand on s'y enferme avec des hommes de cœur. » C'est aussi notre réponse, s'est écrié M. de Mun. Aux courtisanes du succès qui, par prudence, par faiblesse, disons le mot, par lâcheté, voudraient nous détourner de notre œuvre, afin de s'en détourner eux-mêmes, nous répliquerons toujours: Oui, la place est démantelée; les abords sont occupés par l'ennemi qui nous en défend les approches; n'importe; la place est bonne puisque, en la défendant, nous y pouvons mourir en compagnie des hommes de cœur.

Les applaudissements ont éclaté de nouveau plus serrés, plus énergiques, prouvant à l'orateur que non-seulement il était compris, mais qu'il serait suivi. C'est le témoignage qu'a porté le R. P. Chauveau, interprète, à cette heure, du sentiment de tous et qui, dans quelques mots pleins de vigueur et d'éloquence, a célébré le courage de M. de Mun, la grandeur de l'exemple qu'il offre à l'imitation de tous et dont le succès, désormais certain, promet aux ouvriers une grande joie dans une véritable paix, à l'armée des soldats indomptables, méprisant la mort par la foi aux récompenses futures, à la France le retour glorieux vers ses splendeurs d'autrefois.

ETRANGER

LETTRE DE SUISSE. — Berne, 21 mars. — La session des Chambres fédérales est close après dix séances dont trois peuvent compter parmi les plus importantes qui aient eu lieu depuis les débats de la révision constitutionnelle.